

Facture intermédiaire

Montants intermédiaires déjà facturés (TVA comprise) € 175,75

mai '15	14,66	jul '15	14,66	août '15	14,66	sep '15	16,73	oct '15	16,73
nov '15	16,73	déc '15	16,73	jan '16	16,73	fév '16	16,73	mar '16	16,73

Les montants mentionnés ne concernent que l'énergie déjà portée en compte dans vos factures intermédiaires. Les services ou autres frais figurant sur vos factures intermédiaires ne sont pas déduits de votre décompte.

Vos factures intermédiaires à partir de 05/2016 (TVA comprise) € 17,19

Votre nouveau montant mensuel (à partir du 9 mai 2016) € 17,19
€ 17,19 (TVA comprise)

électricité

Le montant de votre nouvelle facture intermédiaire est basé sur les valeurs qui vous ont été communiquées par votre gestionnaire de réseau de distribution ou selon les accords que vous avez conclus avec nous.
Pour toute information complémentaire sur le mode de calcul, surfez sur www.engie-electrabel.be/montandintermediaire



Votre code Zoomit : 86491
Votre code d'activation web : 1003441747
(www.engie-electrabel.be/activr)

961/BERPBR1

Mme. Rosalie Wauters
AVENUE GABRIEL-EMILE LEBON 9
1160 AUDERGHEN

Une question ?
www.engie-electrabel.be/contact
Ligne Énergie : 078 35 33 33
accessible : lu-ve 8:00-20:00 sa 9:00-13:00
Faxi 081 77 44 69
Lettres : Electrabel
Boîte postale 10888 • 5000 Namur 1
En cas de panne électrique : 02 274 40 66 (24h/24)
(gestionnaire de réseau Sibelga)

Décompte
période du 9-04-2015 au 8-04-2016

Adresse de consommation : AVENUE ARTEMIS 31 (MINUT), 1140 EVERE

Électricité - EAN 541448920701746004

Énergie	79,21
Coûts énergie verte	2,39
Coûts de réseau (imposés par Sibelga)	59,70
Redevances (imposées par diverses autorités)	30,48
Période entre la relève et la date de facture	2,04

Montants intermédiaires déjà facturés (€ 175,75 TVA comprise)

Total (hors TVA) 21,51
Total montant TVA 3,56
Total (TVA comprise) € 25,07

Le paiement de la somme de € 25,07 sera demandé à votre institution financière le 27 avril 2016.
Le montant indiqué tient compte du taux de TVA de 21% sur l'électricité, applicable à partir du 1er septembre 2015.

Les montants susmentionnés sont toujours exprimés en euros.

En réglant vos factures à temps, vous vous épargnez des frais minimes. En cas de retard de paiement, nous sommes contraints de vous envoyer un rappel. Le coût de ce rappel (€ 3,74) vous est alors facturé.

Votre nouveau montant mensuel (TVA comprise) € 17,19

Ce montant vous sera facturé mensuellement à partir du 9 mai 2016.
Vous trouverez le détail de ce montant dans la rubrique "Facture intermédiaire".

Cette facture tient compte du nouveau taux de TVA de 21 % sur l'électricité à partir du 1er septembre 2015.
Plus d'informations sur www.engie-electrabel.be/tva

P:CBAN.617.N.0.D.11042016.v2.6.15.000000.S p3/9